

COMMUNE DE DALOU

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2024

Le Conseil Municipal de la commune de Dalou s'est réuni le 15/04/2024 à 20h00, dûment convoqué, à la mairie de Dalou, sous la présidence de Madame Véronique Mangematin, maire.

Le Président procède à l'appel des membres :

Présents : Mmes SANCHEZ Claudine, MANGEMATIN Véronique, ROZE Lydie, MM. CASTILLO Jean-Claude, CASTAGNE Michel, RIVALS Didier, HOTTON Nicolas, MERIC Julien, LACOUR Dominique, CANDELIER Jordan.

Excusés : Mme ARIN Françoise qui donne pouvoir à Mme. ROZE Lydie, M. MORELL Jacques qui donne pouvoir à M. CASTILLO Jean-Claude, Mme DREUILH Camille, M. LAMOTHE Alain.

La Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur CASTAGNE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18/03/2023

Le compte rendu est approuvé par 12 voix pour.

1. Vote des taux d'imposition

- Le taux de la **taxe foncière 2024** sur les propriétés bâties passe de 39,98 % à 43,98 %, soit +10 %.

Cette forte augmentation du taux est indispensable compte tenu de l'endettement important de la commune et pour espérer pouvoir couvrir les annuités d'emprunts des cinq années à venir (environ 30000 € annuels).

Pour information le **taux moyen 2023** départemental était de 45,87 %.

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passe de 122,95 % à 135,25 %.

- Le taux de la taxe d'habitation passe de 12,29 % à 13,52 %.

Approuvé par 12 voix pour.

2. Vote du budget primitif

Présentation détaillée des budgets de fonctionnement et d'investissement avec questions-réponses.

Les tableaux ci-dessous en résument le contenu.

Il faut noter que pour ne pas trop pénaliser les années 2025 et suivantes les investissements et les dépenses de fonctionnement devront être limités au strict minimum.

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	655 947,00 €	559 814,00 €
Résultat à reporter		96 133,00 €
Total section	655 947,00 €	655 947,00 €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	72 548,00 €	106 667,00 €
Solde d'exécution à reporter	34 119,00 €	
Total section	106 667,00 €	106 667,00 €

Approuvé par 12 voix pour.

3. Fongibilité des crédits

Autorisation de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Approuvé par 12 voix pour.

4. Questions diverses

- Dossier de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) : un dossier va être déposé début mai pour sécurisation des accès à l'école.
- Abri bus : Un abri bus a été mis en place à proximité du terrain de tennis.

Vu pour être affiché le 22 avril 2024, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le maire, Véronique MANGEMATIN.

